

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 FÉVRIER 2012
tenue sous la présidence de M. M. FASSBIND

Présents :	MM.	F.	BALMER	Conseiller municipal
		A.	BAUDUCCIO	" "
	Mme	C.	BISANTI	Conseillère municipale
	MM.	O.	DUPONT	Conseiller municipal
		M.	FASSBIND	" "
		P.-Y.	FAVARGER	" "
	Mme	M.	GARCIA-BEDETTI	Conseillère municipale
	MM.	F.	GROSS	Conseiller municipal
		L.	HEIMENDINGER	" "
	Mme	S.	HOCHULI	Conseillère municipale
	MM.	J.-P.	LECOUR	Conseiller municipal
		D.	MESSERLI	" "
		F.	PERRIN	" "
		G.	PICTET	" "
		H.	RAPPAZ	" "
	Mme	C.	SABA	Conseillère municipale
	M.	M.	SAPEY	Conseiller municipal
	Mmes	M.	SOBANEK	Conseillère municipale
		M.	SOMMER	" "
	M.	F.	SPINELLI	Conseiller municipal
	Mmes	B.	STRYIENSKI WEISSE	Conseillère municipale
		C.	TIERCY	" "
		H.	WYSS	" "
	M.	J.-M.	KARR	Maire
	Mme	B.	GRANDJEAN-KYBURZ	Conseillère administrative
	M.	J.	LOCHER	Conseiller administratif
	M.	R.	GAILLAND	Secrétaire général
Excusés :	MM.	F.	BORDA D'AGUA	Conseiller municipal
		T.	ULMANN	" "

Public : 4 personnes

Procès-verbal : Mmes Alexandra KARAM/Sophie BOVY

ORDRE DU JOUR

- 1) Adoption du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2011
- 2) Communications du Bureau
- 3) Communications du Conseil administratif
- 4) Propositions du Conseil administratif :
 - 4.1 Participation communale aux travaux du collecteur Boisserette-Chevillarde : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 6'184'219,13 TTC)
 - 4.2 Renouvellement du gazon synthétique du terrain C du Centre sportif Sous-Moulin : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 237'000.– TTC, soit 1/3 de crédit total de CHF 711'000.– TTC)
 - 4.3 Travaux d'assainissement dans et autour du bâtiment de la mairie : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 880'000.– TTC)
 - 4.4 Projet de règlement relatif à la gestion des déchets : préavis
- 5) Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal
- 6) Questions (écrites ou orales), propositions individuelles et informations

* * * * *

M. Fassbind, président, ouvre la séance à 20 h 35 et excuse l'absence de MM. Borda d'Agua et Ulmann.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2011

- Le procès-verbal est adopté par 22 voix pour, soit à l'unanimité.

2. Communications du Bureau

Le président donne lecture d'une lettre du Groupe Montagne signée par M. André Bretton, président du comité du Groupe Montagne, concernant la pétition "Sauvons nos arbres" :

Monsieur le Président,

Lors de la dernière séance du Conseil municipal, il a été déclaré que la pétition susvisée était devenue sans objet, les plans d'abattage concernant les immeubles 70 à 134 chemin De-La-Montagne ayant été modifiés.

Lors de l'audition de notre Groupe Montagne le 1^{er} décembre 2011 par la commission « Mobilité, nature, environnement », nous avons indiqué que des discussions en cours avec les représentants de Credit Suisse laissaient entrevoir que les plans des parkings seraient modifiés, évitant ainsi l'abattage des arbres de cette parcelle.

Or, ces démarches ne concernent pas les parcelles de Swiss Life.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir transmettre ces précisions à la commission concernée.

D'avance nous vous en remercions et vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de nos sentiments distingués.

André Bretton, Président

Le président indique que ce courrier sera transmis pour traitement à la commission du Territoire.

Le président signale ensuite que la sortie du Conseil municipal aura lieu les 11 et 12 mai 2012. Comme chaque année, la destination est le secret le mieux gardé de la commune. Selon la tradition, les conseillers municipaux n'obtiendront aucune information jusqu'au 10 mai. Une liste d'inscriptions circule.

3) Communications du Conseil administratif

Le président passe la parole à M. Karr, maire.

M. Karr fait part des communications suivantes :

Le Conseil administratif a rencontré, le 22 décembre 2011, une délégation de la CoDHA, lauréate du concours d'attribution d'un Droit Distinct Permanent (DDP) sur la parcelle N° 1563, propriété communale, à la route Jean-Jacques-Rigaud.

À l'issue de cet entretien, le Conseil administratif a confirmé par courrier sa volonté de suivre l'ensemble des recommandations formulées par le collège d'experts réuni dans le cadre du concours cité.

Le DDP ou droit de superficie fera donc l'objet d'un projet d'acte qui sera présenté, le moment venu pour préavis, auprès de la commission Finances, puis soumis à l'approbation formelle du Conseil municipal.

Le Conseil administratif a également confirmé, lors de cet entretien du mois de décembre, son souhait de vouloir déléguer auprès de la CoDHA, le mandat de maîtrise d'ouvrage, portant sur l'assainissement du périmètre concerné, étant entendu qu'une coordination sera nécessaire avec Florissana SA, qui développe la partie à l'ouest du périmètre, dont la surface est d'environ 15'000m². Pour mémoire, la surface de la parcelle adjacente, propriété communale, s'élève à 7'000m² environ.

Là, également, un projet de crédit d'investissement sera présenté à la commission Finances, puis au Conseil municipal, ceci conjointement au projet relatif à l'octroi du DDP que j'évoquais précédemment.

Il a, par ailleurs, été demandé à la CoDHA de travailler dans un esprit analogue à celui prévalant dans le cadre d'une soumission en marché public.

Il a encore été demandé à la CoDHA une confirmation concernant l'entièvre conformité de leur projet, tant au niveau du PLQ en vigueur que des dispositions de la LCI, c'est-à-dire que le projet qui sera réalisé le soit sans dérogation. Au demeurant, cette confirmation est arrivée.

Le projet de crèche prévu au rez-de-chaussée de l'un des deux immeubles projetés comptera une surface utile de 390 m², soit une surface supérieure d'environ 90 mètres à celle prévue dans les conditions du concours.

Les aménagements extérieurs publics feront l'objet d'un budget relatif à leur création, ainsi qu'à leur coût d'entretien, accompagné d'une clé de répartition de ces derniers en fonction des surfaces d'intérêt public qui seront accessibles à la population locale.

Une charte d'aménagement et d'entretien sera mise en œuvre sur l'ensemble des espaces aménagés, ceci selon les principes d'une gestion différenciée.

Le 10 janvier dernier, a eu lieu une séance de présentation publique du processus MEP relatif à la rénovation du village, cette présentation ayant suivi celle des vœux du Conseil administratif aux habitants de notre ville.

L'historique des diverses tentatives et études conduites depuis plusieurs décennies, au cours desquelles se sont affrontés les partisans de l'élargissement de la rue de Chêne-Bougeries pour favoriser les transports et ceux ayant la volonté de conserver le patrimoine du village, a été rappelé.

Il a, également, été fait mention de la volonté de l'ancien Conseil administratif de remettre à plat ce dossier et de l'instruire tant à charge qu'à décharge afin d'étudier toutes les possibilités dans le cadre d'un mandat d'étude parallèle; processus dont les tenants et aboutissants ont été exposés par Mme Michèle Tranda-Pittion, mandataire de la commune et docteur en urbanisme.

Il ressort de cette présentation que le site fait partie d'un ensemble, que son identité multiple est contrastée et qu'il peut être dévolu à plusieurs usages (commerces, équipements publics, logements), que la qualité des espaces est essentielle et que la mobilité demeure au centre des réflexions.

Le projet lauréat retenu par le collège d'experts, à savoir celui présenté par le bureau Florentin NuvolaB, projet conservant la partie historique autour d'une place intérieure, réalisée à partir des anciennes cours et favorisant un passage perpendiculaire à la rue de Chêne-Bougeries pour accéder au Nord du village et rejoindre le pôle de la gare de Chêne-Bourg, aura l'avantage de permettre la réalisation des travaux par étapes, en lien et en accord avec les propriétaires privés.

Des démarches sont en cours auprès des divers services du Canton pour consolider ce projet, lequel a, au demeurant, été présenté le 2 février 2012, lors d'une rencontre avec une délégation du Conseil d'État composée de M. Mark Muller et de Mme Michèle Künzler, conseillers d'État respectivement en charge du DCTI et du DIM.

Par ailleurs, le 19 janvier dernier, a eu lieu une séance du COPIL PACA Genève/Annemasse/Salève à Ambilly, en présence de maires, conseillers administratifs et techniciens des communes concernées.

Cette séance a présenté, d'une part, les orientations du Projet d'agglomération 2^{ème} génération et, d'autre part, les premières hypothèses de financement d'infrastructures d'intérêt régional par le biais du Fonds d'agglomération de la Confédération.

Il est prévu que le Projet d'Agglomération version 2 soit signé en juin. Les communes peuvent, dans une mesure assez restreinte malheureusement, faire part de leurs souhaits ou doléances d'ici là.

Comme évoqué tantôt, le Conseil administratif a rencontré, le 2 février dernier, Mme Michèle Künzler et M. Mark Muller afin, entre autres, de donner suite tant à la votation communale du 27 novembre 2011, qu'à la délibération prise par le Conseil municipal le 15 décembre 2011 concernant le PLQ Challandin.

Pour mémoire, le Conseil administratif avait proposé ses bons offices afin de réunir autour d'une même table des représentants des promoteurs, ainsi que du comité référendaire, ceci en vue de parvenir à un projet de PLQ remanié ou pour le moins à un projet consensuel.

À cet égard, une première rencontre entre les parties intéressées a eu lieu ce lundi 20 février. Il a été prévu d'agender quatre autres séances de concertation. Les parties réunies autour de la table ont toutes décidé de souscrire au processus et, par ailleurs, de s'adoindre d'autres représentants des propriétaires ainsi qu'un représentant de l'Etat pour la prochaine séance, afin de déterminer quelles sont les marges de manœuvres en la matière.

Concernant les enquêtes publiques, il convient de signaler que l'enquête publique initiée le 23 décembre, concernant une station transformatrice située au chemin du Pré-du-Couvent, s'est achevée le 1^{er} février 2012.

Aucune observation n'est parvenue en mairie durant les délais impartis.

Par ailleurs, le comité de pilotage CEVA – Trois Chêne s'est réuni le 6 février et a fait le point sur les diverses procédures en cours concernant la mise en œuvre du CEVA et la planification des travaux sur la commune de Chêne-Bougeries, notamment, et les Trois-Chêne de façon générale.

Concernant l'enquête publique N° 1754, laquelle s'est déroulée du 2 décembre 2011 au 31 janvier 2012, à savoir un projet de modifications de limites de zone dans le périmètre des immeubles situés aux 70 à 134, chemin De-La-Montagne, de très nombreuses observations individuelles ou groupées ont été reçues par le DCTI.

Des représentants du Groupe Montagne ont, par ailleurs, été reçus par les membres de la commission Territoire, lors de leur séance du 6 février.

J'avais, pour ma part, assisté à la dernière assemblée générale du Groupe Montagne.

J'aimerais également vous informer de mon audition par la commission des Pétitions du Grand Conseil, ce lundi 20 courant, dans le cadre de l'examen de la pétition intitulée "Sauvons nos arbres". Lors de cette audition, il m'a été demandé d'exprimer la position de la commune par rapport à cette pétition. J'ai dit que le Conseil municipal ne s'était pas encore prononcé mais, qu'au sein du Conseil administratif, nous l'avons accueillie favorablement et que nous essayons dans la mesure du possible d'influer, vis-à-vis de l'Etat, sur la répartition des places de parc nécessaires pour cet ensemble. A notre avis, par une simple modification des ratios de stationnement nécessaires au chemin De-La-Montagne, il sera possible de faire l'économie des abattages projetés. Affaire à suivre; Mme Künzler, lors de la rencontre du 2 février, nous a dit être sensible à cette question et que des processus de réflexion étaient en cours.

Concernant les principaux dossiers en cours, je vous signale qu'une demande a été déposée auprès de la DGM, concernant la mise en zone bleue avec "macarons" de l'ensemble du territoire communal.

Dans une prise de position préliminaire, la DGM nous a fait part de sa proposition consistant à ne créer qu'une seule zone pour l'ensemble de la commune avec "macarons". Le Conseil administratif persistera quant à lui dans sa volonté de voir créer plusieurs secteurs d'ayants droit. Une première carte en montre six. L'enjeu est simple. Si l'on a des ensembles comme l'ensemble du Pont-de-Ville qui disposent de places de stationnement en sous-sol, à côté d'ensembles comme le Vieux-Chêne ou comme le village de Chêne-Bougeries qui n'en ont pas, on ne peut pas créer une égalité de traitement entre ces ayants droits dont la situation de départ est différente. Certains pourraient être tentés de ne pas louer une place en sous-sol, alors qu'ils ont la

possibilité de le faire, et de stationner leur voiture sur le domaine public, cependant que d'autres, qui ne peuvent pas parquer leur véhicule parce qu'ils n'ont pas de place de stationnement, en subiraient les conséquences.

Par ailleurs, le Conseil administratif n'est pas favorable à la pose d'horodateurs telle que le suggère par la DGM, en particulier dans les zones de commerces situées le long de la route de Chêne, ainsi que dans le village.

Concernant la route de Chêne, une première séance réunissant, à l'initiative de la commune, les différents services techniques de l'Etat – DGM, TPG, OU, etc. – a eu lieu le 2 février au service du territoire, à la route du Vallon. Il en ressort que la coordination, menée par le bureau Urbaplan, sous mandat de la commune de Chêne-Bougeries, est primordiale car il manquait une vision cohérente et coordonnée à ce projet. Les différents services de l'Etat ne parlaient pas d'une même voix concernant la planification, le calendrier, les objets à construire. Pour qu'ils s'entendent, il a apparemment fallu qu'ils quittent le territoire qui est le leur, en ville de Genève, pour venir à Chêne-Bougeries.

Concernant l'état d'avancement de PSD 03, qui était, au départ, une mesure d'application du projet de plan directeur cantonal 2030 et qui constitue maintenant un projet autonome, il convient de signaler que suite à la séance du COPIL du 12 décembre dernier, le DCTI va lancer un appel d'offres en vue d'attribuer, ce printemps, un mandat de maîtrise d'œuvre urbaine.

Le PSD 03 et le cahier des charges correspondant au mandat que l'Etat cherche à donner seront présentés à la commission Territoire lors de sa prochaine séance. Je précise que le Conseil administratif n'est pas favorable sur le fond quant à ce cahier des charges. Il a cependant jugé préférable de ne pas jouer la politique de la chaise vide.

Par ailleurs, un processus d'information à la population sera organisé par le DCTI par le biais de séances publiques. Une de ces séances publiques devrait avoir lieu vraisemblablement à Chêne-Bougeries, à une date qui n'est pas encore clairement définie. Une telle séance pourrait toutefois avoir lieu pour après les vacances de Pâques.

Pour le reste, le Conseil administratif s'est penché sur deux requêtes en autorisation de construire concernant deux projets de villas situées aux 3 B, au 5 A et au 5 B, chemin Castan qui nécessiteraient des dérogations à la LCI dans la mesure où l'indice d'utilisation des sols est dans les deux cas supérieur à 0.25 puisqu'il est de 32,2% environ.

Ces deux projets de dérogation seront présentés lors de la prochaine séance de la commission Territoire prévue le 5 mars, puis seront soumis au préavis du Conseil municipal lors de sa séance prévue le 20 avril 2012.

En conclusion, j'aimerais encore vous rappeler que le projet de plan directeur communal et de plan directeur des chemins pour piétons, ainsi que la résolution relative

au projet de plan directeur cantonal 2030 "concept et schémas" ont été envoyés au service de surveillance des communes le 16 décembre 2011, soit le lendemain de la séance du Conseil municipal au cours de laquelle des délibérations y relatives ont été prises.

Nous demeurons, à ce jour, dans l'attente d'une prise de position du Conseil d'Etat concernant ces deux dossiers, alors que la loi, soit dit en passant, lui fixe un délai de 60 jours pour se prononcer.

Le président remercie M. Karr et passe la parole à Mme Grandjean-Kyburz, conseillère administrative.

Mme Grandjean-Kyburz fait part des communications suivantes :

Prévention & sécurité

Vous aurez lu dans les journaux ces derniers jours que notre commune et celle de Chêne-Bourg ont été le théâtre d'agressions sordides.

Conscients qu'il peut effectivement s'agir de ce qui est communément dénommé la loi des séries, nous ne sommes néanmoins pas insensibles au risque de dégradation de la question sécuritaire dans notre commune.

Les chiffres qui nous sont transmis par la police cantonale et qui ne peuvent, pour l'heure, être divulgués, dénotent d'une tendance à l'augmentation des agressions dans le secteur.

Bien qu'il ne soit pas judicieux de tirer des conclusions hâtives ou en réaction à des événements déplorables et que nous espérons circonscrits dans le temps, nous ne souhaitons pas non plus sous-estimer le risque d'une dégradation en matière de sécurité dans notre commune. Ceci d'autant plus que les événements relatés par la presse génèrent des peurs légitimes auprès de nos citoyens.

Nous interviendrons par conséquent, pour solliciter auprès de notre Conseillère d'Etat Isabel Rochat plus de moyens dans notre région exposée à l'augmentation de la criminalité de par son positionnement géographique.

Au niveau de notre Police municipale, son action est avant tout préventive et dissuasive et ceci même si ces derniers mois plusieurs délinquants ont été appréhendés par nos APM et déférés à la Police cantonale.

Néanmoins, la présence de notre Police municipale rassure les habitants. Les rondes Protectas qui ont été réorganisées et amplifiées, ont également un aspect dissuasif.

Nous mettons aussi l'accent, au niveau de Prévention et sécurité, sur l'information et la mise en œuvre de mesures pour améliorer le respect des espaces publics. La question de

l'éclairage public sera à évaluer en coordination avec les services responsables des aménagements urbains.

Action Façades Nettes

Les tags, en forte augmentation depuis plusieurs années, outre à constituer souvent une atteinte au patrimoine et à diminuer la qualité esthétique de notre environnement, contribuent également à générer des sentiments d'insécurité.

À cet égard, il a été décidé de regrouper l'ensemble de la prestation que l'on nomme "Façades Nettes" et du partenariat avec les ateliers du Vallon, sous la responsabilité du Service prévention & sécurité.

L'ensemble de la dépollution visuelle de notre patrimoine communal par les ateliers du Vallon (bâtiments communaux, écoles, mobilier urbain) revient annuellement, selon un contrat conclu avec les ateliers du Vallon, à CHF 27'000.–

Le Conseil administratif a décidé d'inciter également les propriétaires privés à faire nettoyer leurs murs par le biais d'une subvention annuelle de CHF 500.– à faire valoir sur le premier nettoyage, ceci sous réserve de l'approbation d'une ligne budgétaire y relative.

Je dois vous informer que la proposition de budget du Conseil administratif que vous allez recevoir dans quelques jours contiendra un montant de CHF 47'000.– sous rubrique 11.00.315.10, en lieu et place d'une imputation sous rubrique 62.0000.314.04 comme pratiqué précédemment.

Parallèlement, un formulaire de dépôt de plainte facilité a été mis en place en collaboration avec la Police cantonale : nos APM proposeront aux propriétaires des murs tagués tant le dépôt de plainte facilité, leur évitant de devoir se rendre dans un poste de gendarmerie, que la possibilité de recourir à "Façades Nettes". Cette action n'attend donc plus que le feu vert nécessaire à son démarrage.

Vidéosurveillance

En date du 28 novembre 2011, nous avions reçu l'agrément du Bureau des préposé-e-s à la protection des données et à la transparence pour la pose de caméras de vidéosurveillance sur plusieurs zones sensibles détectées, afin de prévenir et réprimer les déprédatrices sur nos biens publics.

Sur conseil de la Préposée à la Protection des données et à la transparence, le Conseil administratif a néanmoins décidé de sursoir au choix de la société prestataire (trois offres avaient été analysées); ceci, dans l'attente de recommandations précises qui seront élaborées à l'attention des communes, dans le cadre d'un projet pilote, par le Bureau des préposé-e-s, avec l'objectif, en matière de sécurité des données, de permettre aux communes le choix de prestataires "en toute connaissance de cause".

Médiation, prévention et sécurité – information aux aînés et présence des jeunes

Le 6 mars à 10 h se tiendra à la salle communale une séance d'information destinée aux aînés, sous le titre "médiation, prévention et sécurité à Chêne-Bougeries". Cette séance verra la présence de notre police municipale, de la Police cantonale, de l'ASMed et des TSHM Chêne-Bougeries et des Trois-Chêne.

La séance sera suivie d'un petit apéritif, organisé et servi par des jeunes encadrés par les TSHM.

Nous entendons répéter cette source d'information, pour une soirée tout public, le soir du 17 avril, à la salle communale, mais ciblée cette fois sur la sécurité et la prévention des cambriolages, avec la seule présence des Polices cantonale et municipale.

Petite enfance – Jeunesse

Par courrier daté du 12 janvier 2012, la Fondation Officielle pour la Jeunesse (FOJ), représentée par la directrice du Foyer "La Pommière" et par le secrétaire général de la FOJ, nous avait formellement rappelé la teneur de la convention nous liant à l'association MiamaClap du RestoConches concernant les capacités d'accueil du foyer "La Pommière" dans le cadre des repas servis durant la pause de midi en faveur des élèves de l'école de Conches.

Cette convention prévoyait un maximum de 45 enfants, alors que les enfants sont régulièrement plus de 60. Après discussion avec l'ensemble des partenaires concernés, la SGIPA a accepté d'accueillir dans la cafétéria de ses locaux situés au 20, chemin Dupuy une vingtaine d'élèves des classes de 7P et 8P.

Dans la mesure où le prix de revient des repas servis s'élèvera à CHF 16.–, compte tenu aussi d'une personne supplémentaire à engager sur place, une subvention complémentaire, d'un montant de CHF 10'000.– en faveur de l'association MiamaClap, a été intégrée dans le projet de budget communal 2012 qui vous a été présenté hier soir en séance des commissions Réunies.

Suite à l'information donnée aux membres de la commission Jeunesse, réunis en séance le 18 janvier dernier, le Conseil administratif a décidé d'engager Mme Sophie Lebigre, en qualité de responsable de la Petite enfance, ceci avec un taux d'activité fixé, pour l'heure, à 50 %. Son bureau se trouve au 6, route du Vallon.

À ce jour, Mme Lebigre a participé avec moi à la dernière séance du bureau du Conseil de la fondation "La Maternelle".

Des contacts ont été pris avec les comités et la direction de nos deux jardins d'enfants, "Les Castagnettes" et "Le Petit Manège". Une séance de présentation aura lieu avec eux le mardi 28 février entre 12 h et 14 h.

Pour le reste, une séance de travail se déroulera début mars avec le SIACG afin d'élaborer les spécificités d'une application nous permettant de gérer notamment les inscriptions et futures facturations de notre bureau de la Petite enfance.

Lors de la séance du Conseil d'établissement Chêne-Bougeries, Conches, De-La-Montagne du 23 janvier 2012, il nous a été indiqué que l'ensemble des écoles de Chêne-Bougeries seront désormais réunies en un seul établissement.

À cet égard, comme les relations ont été parfaites entre la commune et l'une des directrices, Mme Séverine Cheretakis, un courrier sera adressé au DIP afin de soutenir la candidature de Mme Cheretakis en qualité de directrice de ce futur établissement unique.

Pour votre information, je relèverai encore que 505 élèves fréquentent actuellement nos écoles.

Le Conseil administratif a, par ailleurs, décidé de répondre favorablement à une demande de l'APEC consistant à organiser un rallye avec les élèves des classes de 5P à 8P des écoles de la Gradelle et du Belvédère.

Ce rallye est particulier puisqu'il s'agira d'un rallye en chaise roulante. Il vise à sensibiliser les élèves à la différence et aux handicaps en leur permettant de prendre conscience des difficultés que rencontrent les personnes à mobilité réduite dans leurs diverses activités de la vie courante.

Culture et manifestations

Bilan des dernières manifestations

Les conférences de Chêne, le 24 janvier à Chêne-Bourg et le 31 janvier à Chêne-Bougeries, ont démarré "en douceur". Les spectateurs n'étaient pas très nombreux pour ces deux premières d'une série de neuf dans chaque commune. À décharge pour nous, la météo exécrable qui n'engageait pas à sortir de chez soi. C'est une première et il faudra le temps nécessaire pour que le public s'accoutume. Une publicité a été faite dans le Chênois et un article est paru dans les Nouvelles des Trois-Chêne de ce mois. La prochaine conférence aura lieu à Chêne-Bougeries le mardi 28 février à 20 h 30, le sujet étant "le multiculturalisme, la démocratie et les droits humains", par M. Matteo Gianni.

Mardi 21 février, a eu lieu le vernissage de **l'exposition de peintures de Barbara Gabathuler**, artiste résidant à Chêne-Bougeries. Selon les vœux de la commission Culture, tout le monde était invité à cette inauguration, laquelle a été annoncée dans le Chênois et sur un flyer envoyé en tout ménage. Je vous invite vivement à aller visiter cette exposition à l'Espace Nouveau Vallon, qui se tient jusqu'au dimanche 4 mars.

Les prochains rendez-vous

Marionnettes & Cie aura lieu, pour sa 9^{ème} édition, les 10 et 11 mars. Comme les années précédentes, cinq spectacles, pour les enfants dès 3 ans seront produits à la salle communale. Les plus grands, dès 6-7 ans, pourront participer à deux ateliers. Les places à ces ateliers étant limitées, il est nécessaire de s'inscrire par téléphone à la mairie.

Le Concert de Printemps de l'Orchestre Buissonnier aura lieu le 3 avril, à 20 h. Le programme est de choix et vous allez le recevoir très prochainement. La billetterie est déjà ouverte à la mairie, aux prix de CHF 15.– et CHF 10.–, tarifs accessibles à tous, permettant d'assister à un concert de qualité donné par de jeunes musiciens aux nombreux talents.

Enfin, dernière information, la remise du **Mérite chênois**, initialement prévue le 17 avril 2012, a été repoussée au 5 juin 2012, car la commission Culture, qui s'est penchée sur le budget durant ses deux dernières séances, n'a pu encore mettre à l'ordre du jour la désignation d'un récipiendaire, ce qu'elle fera lors de la séance du 29 mars. La disponibilité de la salle communale, qui est extrêmement demandée, nous a obligés à reporter cette cérémonie au 5 juin.

Le président remercie Mme Grandjean-Kyburz et passe la parole à M. Locher, conseiller administratif.

M. Locher fait part des communications suivantes :

Personnel

Suite à la séance d'information ayant réuni l'ensemble du personnel communal le 9 décembre 2011, et avec l'appui de Mme Quemeneur, représentante de la société CC&T, mandataire externe, deux séances de formation ont été organisées les 6 et 22 courant, à l'attention de l'ensemble des responsables de service de l'administration communale, dans le domaine de la gestion des prestations de leurs collaborateurs/trices.

Par ailleurs, le processus devant aboutir à la désignation d'une commission du personnel dûment représentative a été formellement lancé, dans la mesure où un courrier d'appel à candidatures a été adressé au personnel communal.

Le Conseil administratif a pris congé, le 22 décembre dernier, de Mme Marie-Lorraine Bulle, employée intérimaire au sein du service Technique communal.

Lors de sa séance du 12 janvier 2012, le Conseil administratif a décidé de donner mandat à Mme Véronique Schmutz, consultante, pour une analyse des diverses mesures à mettre en place par le service Finances & Comptabilité concernant la problématique des douzièmes provisionnels et remplacer, temporairement, le responsable dudit service, ainsi que la comptable actuellement absente pour cause de maladie.

Cet engagement temporaire nous aura permis de vous présenter hier soir, lors d'une séance des commissions Réunies, un projet de budget communal 2012 remanié tenant

compte de l'ensemble des souhaits de modifications émis par les diverses commissions du Conseil municipal au cours des deux derniers mois.

Le Conseil administratif a décidé par ailleurs de nommer, en qualité de fonctionnaires à titre définitif, ceci conformément aux dispositions contenues à l'article 9 du Statut du personnel de Chêne-Bougeries :

- Mme Catherine Bergeron, gestionnaire RH et
- Mme Lorena Bolognino, secrétaire.

Pour le reste, le Conseil administratif a encore décidé d'initier une analyse de fonctionnement globale de l'administration communale.

Pour ce faire, des demandes d'offres ont été adressées à trois mandataires susceptibles d'effectuer une telle analyse.

Sports

Les membres de la commission Sports, réunis en séance hier soir 22 février, ont pu obtenir une information complète, en présence de M. Laurent Hirt, directeur du CSSM, de l'état d'avancement du dossier relatif à l'implantation d'une halle de curling dans le périmètre du Centre.

Bâtiments et Infrastructures

Je souhaiterais, avant tout, vous faire part de l'état d'avancement des divers travaux et projets en cours dans le domaine des bâtiments.

Ainsi, la remise en état de l'étanchéité de la toiture plate du bâtiment abritant le poste sanitaire de la Gradelle est en cours. Des devis ont également été sollicités pour changer le groupe de secours vieillissant et défectueux. Un traitement de la main courante, située à l'entrée principale du bâtiment, a eu lieu et la porte de sécurité grillagée, située à l'entrée principale, a été démontée et envoyée au sablage.

Concernant le bâtiment abritant l'école de la Gradelle, une étude de faisabilité est en cours en vue de la mise à disposition d'anciens abris désaffectés en faveur des divers groupes de scouts.

Divers travaux d'entretien ont eu lieu à la piscine du Belvédère concernant le fonctionnement des moteurs, les drains, les pompes et les vannes.

La constitution d'un dossier d'avant-projet relatif à l'aménagement des surfaces mises à disposition de la garderie "Le Petit Manège" est en cours.

Ce dossier sera très prochainement présenté aux membres de la commission Bâtiments et Infrastructures.

En coopération avec l'association Cirquenchêne, il est actuellement examiné dans quelle mesure le chapiteau traditionnellement placé sur le terrain adjacent au bâtiment du CRL pourrait être repositionné, ceci avec pour objectif de créer une zone adjacente utilisable en tant que mini-place de sports.

Des travaux relatifs à l'introduction électrique, laquelle était défectueuse et dégradée, ont été effectués dans la villa sise au 79, chemin De-La-Montagne, villa mise à disposition de l'association "La Maison de Tara".

Le traitement du virevent, situé côté ouest de la villa Sismondi, est désormais terminé. Une amélioration de l'éclairage de la salle dite des "Médaillons" a également été réalisée.

Concernant l'Espace Nouveau Vallon, il est prévu de terminer le traitement des extérieurs boisés dès que les conditions météorologiques le permettront.

Concernant le bâtiment situé 8 bis, route du Vallon, une couche de revêtement extérieure sera posée sur la volée d'entrée donnant accès à la terrasse sur cette dernière, ainsi que sur la rampe et l'escalier de secours.

Des travaux de génie civil sont prévus devant l'entrée principale du poste de commandement de Grange-Falquet, dans la mesure où des infiltrations d'eau ont été détectées au bas de la rampe donnant accès à l'entrée principale du bâtiment.

Des devis ont également été sollicités auprès de diverses entreprises en vue de parer aux infiltrations d'eau qui se sont présentées dans la toiture du bâtiment scolaire désaffecté de Grange-Canal.

Il est également prévu de placer une isolation en-dessous de la dalle du préau sous l'appartement du concierge de l'école de Chêne-Bougeries.

De plus, des devis ont été sollicités auprès d'entreprises à même de remédier aux infiltrations d'eau qui se sont présentées dans la toiture du bâtiment abritant l'école De-La-Montagne.

Une amélioration de l'éclairage du rez-de-chaussée est prévue, dans la mesure où l'installation existante se détache du plafond suspendu.

Au 10, chemin du Villaret, des travaux de remplacement des fenêtres de l'appartement situé à l'étage sont en cours.

Concernant les immeubles sis 11, 13 et 15, chemin du Pont-de-Ville, un rapport final est attendu du bureau Signa-Terre concernant l'étiquetage énergétique de ces bâtiments.

Concernant le domaine des infrastructures, les travaux de pose des abribus ont pu reprendre le 14 février; les conditions météorologiques l'ayant permis.

Concernant les divers projets de mise en séparatif, je tiens à souligner que les travaux de creuse et de création du bassin de rétention de la Gradelle se poursuivent, que le tableau de répartition financière des coûts relatifs à la réalisation du séparatif situé au chemin Deluc est arrêté, que l'étude d'ingénieur relative aux travaux de mise en séparatif de l'avenue des Arpillières est rentrée et que les copropriétaires du chemin des Voirons nous ont fait parvenir une demande formelle en vue d'une réalisation des travaux.

De plus, l'autorisation de construire relative aux travaux de mise en séparatif du chemin des Buclines a été reçue alors qu'une pré-étude a été réalisée concernant la mise en séparatif du chemin des Grangettes.

Par ailleurs, les discussions se poursuivent avec la direction générale de l'eau (DGEau), concernant les travaux à envisager sur les chemins Falquet et De-La-Montagne, ceci en étroite coordination avec la direction de projet CEVA.

Pour le reste, la pause d'une borne hydrante à hauteur du N° 1, chemin des Cavaliers sera réalisée dès que les conditions météorologiques le permettront.

Et enfin pour terminer et concernant des collecteurs d'eau pluviale, plusieurs études sont également en cours tant au chemin de Grange-Canal, qu'au chemin du Pré-du-Couvent. Il en va de même concernant la création d'une chambre de répartition sur le chemin de la Gradelle.

Le président remercie M. Locher.

Le président signale ensuite qu'il a reçu plus tôt une motion qui s'intitule "Pour un retour des trams 13 et 16", signée par les groupes Les Verts de Chêne-Bougeries, les Socialistes, les Vert'libéraux et le MCG. Cette motion sera traitée dans les divers.

M. Karr fait part d'une dernière communication, qui concerne les arbres qui se situent à la route du Vallon, juste en face de la villa Sismondi. Il rappelle que le Conseil municipal, dans son ancienne composition, avait voté une délibération visant au remplacement de ces arbres, avec un projet d'implantation d'une variété de platane. La commune a reçu l'interdiction de planter ces arbres et, par conséquent, de procéder à la réalisation du projet puisque les arbres en question n'étaient pas résistants au chancre coloré du platane. Or, ils avaient déjà été commandés. Ils ont été mis en jauge par le pépiniériste. M. Karr a été sollicité par le service des Parcs et Promenades pour procéder, dans l'attente d'un nouveau projet, à l'entretien des arbres existants en bordure de la route du Vallon, autorisation qu'il a évidemment donnée. L'élagage dit "en tête de chat", qui avait été réalisé tout au long des années précédentes a donc commencé. C'est ainsi que l'on s'est rendu compte que certains de ces arbres avaient subi un dommage supplémentaire cette année du fait du grand froid. On observe quelques fissures sur des troncs dont on ne sait pas encore s'il s'agit de fissures de l'écorce, c'est-à-dire de fissures superficielles. M. Karr a demandé l'arrêt des travaux d'entretien et d'élagage puisque, confronté à un risque de statique, on ne peut pas poser

d'échelle contre ces arbres et risquer ainsi de porter atteinte à l'intégrité des collaborateurs et collaboratrices du service des Parcs et promenades. Une expertise sera conduite demain à 11 h par la Direction générale de la nature et du paysage concernant l'état sanitaire de ces arbres. Au sortir de cette expertise, l'abatage d'un arbre en tout cas, voire de plusieurs arbres, risque de survenir. Il faut s'attendre à ce que, pendant quelques semaines en tout cas, il ne soit pas possible de stationner dans cette zone. Lors de la prochaine séance de la commission Mobilités–Nature–Environnement, des modifications au projet qui avait été voté par le Conseil municipal seront présentées, ceci dans le but de procéder cette année déjà à l'implantation des nouveaux arbres. Il ne s'agit pas de modifications majeures, mais qui prennent notamment en considération le fait que l'alignement doit tenir compte des platanes qui sont en port naturel à l'intérieur de la Bougerie, alors que l'alignement prévu dans l'ancien projet posait à terme un problème d'interférences racinaires.

4. Propositions du Conseil administratif

4.1 Participation communale aux travaux du collecteur Boisserette–Chevillarde : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 6'184'219,13 TTC)

Le président passe la parole à M. Locher, conseiller administratif.

M. Locher commence par préciser qu'il s'agit d'un collecteur intercommunal de transport des eaux pluviales. Il rappelle ensuite que, dans les années 60, avec le développement de la région de Florissant, il avait été créé un nouvel exécutoire à l'Arve, aux alentours de l'actuelle Clinique générale Beaulieu. Par la suite, un collecteur de 300 mètres avait été construit jusqu'au chemin Rieu. Vu le développement et, en particulier, la construction de l'école de commerce à Malagnou, il a été procédé, dans les années 80, à l'extension de ce collecteur. Actuellement, ce collecteur arrive à proximité du quartier qui est en train d'être développé au niveau de la route de Malagnou et il appartient à la commune de prévoir l'évacuation des eaux pluviales à travers ce collecteur. Chaque région du territoire est déterminée en zones qui constituent des bassins versants et chaque bassin versant doit se collecter dans une direction. Dans le cadre de la construction de différentes infrastructures, chacun se déversant dans l'exutoire va payer une partie des travaux, en fonction du volume et de la distance à laquelle il se trouve de ce même exutoire. Les travaux effectués de 1968 à 1986 avaient coûté CHF 3 millions dont CHF 850'000.– dévolus à Chêne-Bougeries selon la clé de répartition financière. Ces CHF 850'000.– doivent être actuellement payés et, grâce à la convention passée en 1983 entre M. Picut, conseiller administratif de Chêne-Bougeries, et M. Ketterer, pour la ville de Genève, il n'y a pas aujourd'hui de renchérissement à prendre en compte. Le coût des travaux qui avaient été réalisés par la suite avaient également été ajoutés à cette somme. La ville de Chêne-Bougeries peut obtenir, d'une part, une subvention cantonale de 15% et, d'autre part, une subvention fédérale de 13%. Si l'on fait le calcul du coût des anciens travaux ajouté à celui des nouveaux travaux à réaliser, déduction faite de ce qui appartient à la ville de Genève, la participation de Chêne-Bougeries se monte à CHF 4'644'670.55. Cependant, il faut

aujourd’hui adopter un crédit pour l’ensemble de la somme, les déductions ne venant que par la suite. C’est la raison pour laquelle le crédit demandé ce soir au Conseil municipal est arrêté à CHF 6'184'219.13. M. Locher précise encore que le projet a été présenté, d’une part, à la commission Bâtiments et Infrastructures qui l’a préavisé favorablement par 5 voix pour et 3 abstentions et, d’autre part, à la commission Finances qui l’a préavisé favorablement à l’unanimité.

Le président passe la parole à M. Spinelli, président de la commission Bâtiments et Infrastructures.

M. Spinelli indique que la commission Bâtiments et Infrastructures a reçu une délégation de la ville de Genève qui lui a expliqué les tenants et aboutissants du projet, lequel n’est pas simple. Du point de vue technique, la technologie utilisée sera celle d’un micro tunnelier. Il n’y aura donc pas de tranchée visible en surface : pour ainsi dire, une taupe mécanique va creuser à quelques 6 à 9 mètres sous terre sans déranger la surface.

Le président passe la parole à M. Pictet, président de la commission des Finances.

M. Pictet indique que le projet a été présenté à la commission des Finances qui l’a accepté à l’unanimité de ses membres.

Le président ouvre la discussion.

Mme Saba signale que le PLR soutient ce projet qui a été négocié en 1983 et qui représente un avantage financier certain pour Chêne–Bougeries.

M. Spinelli relève que c’est le genre de propositions qu’il est difficile de refuser. Il faut néanmoins garder à l’esprit que c’est aussi un reflet de la densification. La construction d’un logement génère CHF 100'000.– de coûts pour la collectivité. Le projet des "Hauts de Malagnou" prévoit 146 logements, ce qui représente CHF 15 millions d’investissement. Le montant demandé ce soir fait partie de ces frais qui sont générés par la densification.

Le président, la parole n’étant plus demandée, donne lecture de la délibération.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

COLLECTEUR INTERCOMMUNAL DE TRANSPORT D'EAUX PLUVIALES PAR
MICRO TUNNELIER RUE LE CORBUSIER – CHEMIN DE LA CHEVILLARDE VIA
CHEMIN DE LA BOISSERETTE VOTE DU CREDIT D'INVESTISSEMENT ET
FINANCEMENT (CHF 6'184'219.13 TTC)

Vu les articles 30, al. 1 lettres e) et m) et 31, de la loi sur l’administration des communes du 13 avril 1984,

Vu le préavis favorable émis par la commission Bâtiments et Infrastructures lors de sa séance du 23 novembre 2011,

Vu le préavis favorable émis à l'unanimité, par la commission Finances lors de sa séance du 13 décembre 2011,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal, par **22 voix pour, soit à l'unanimité**,

DECIDE d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de CHF 6'184'219.13 TTC, pour couvrir les travaux du collecteur intercommunal de transport d'eaux pluviales par micro tunnelier rue Le Corbusier – chemin de la Chevillarde via chemin de la Boisserette;

de comptabiliser la dépense indiquée dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Chêne-Bougeries, dans le patrimoine administratif;

d'autoriser le Conseil administratif à prélever les montants nécessaires à cette opération sur les disponibilités de la trésorerie communale;

d'amortir la dépense prévue de CHF 6'184'219.13 TTC au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le numéro 71.00.331 "Amortissement ordinaire du patrimoine administratif" de 2013 à 2042.

4.2 Renouvellement du gazon synthétique du terrain C du Centre sportif Sous-Moulin : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 237'000.– TTC, soit 1/3 de crédit total de CHF 711'000.– TTC)

Le président passe la parole à M. Locher, conseiller administratif.

M. Locher indique que, dans le cadre de l'entretien des infrastructures du Centre sportif de Sous-Moulin, le revêtement du terrain C, qui a été réalisé en 1995, est en fin de vie. Il s'agit de la première génération de terrains synthétiques. Ce dernier n'a plus la souplesse nécessaire, ce qui fait que les sportifs se blessent, et il a par ailleurs de multiples défauts – il suffit d'une visite sur place pour s'en rendre compte. Des progrès techniques très importants ont été accomplis depuis. Le Bureau du Centre sportif de Sous-Moulin a souhaité faire une analyse détaillée de toutes les alternatives. Ainsi, un expert a été mandaté pour effectuer une analyse comparative entre les terrains de très haute qualité et les autres types de terrains. Suite à un arbitrage, le revêtement proposé ce soir a été retenu. Le projet de changement de revêtement a été présenté au Conseil intercommunal, qui l'a accepté lors de sa séance du 20 octobre 2011. Il a également été présenté en détail à la commission des Sports du 21 novembre, qui a émis un préavis favorable à l'unanimité, de même que la commission des Finances lors de sa séance du 13 novembre. Les deux autres communes ont déjà préavisé favorablement le crédit sollicité.

Le président passe la parole à M. Balmer, président de la commission des Sports.

M. Balmer souligne que le renouvellement de ce terrain est indispensable. Il y a un manque flagrant de terrains. Le P+R a supprimé deux terrains de football. Il ne reste plus que deux terrains d'entraînement pour les nombreuses équipes de jeunes footballeurs qui s'entraînent là-bas. Pour avoir été sur place, il peut assurer au Conseil municipal que la surface existante est très dangereuse et que les jeunes n'ont plus la possibilité de s'entraîner sur ce terrain. Il demande donc au Conseil municipal de bien vouloir approuver ce crédit.

Le président passe la parole à M. Pictet, président de la commission des Finances.

M. Pictet indique que la commission des Finances a accepté à l'unanimité de ses membres le crédit d'investissement qui vise à changer ce gazon synthétique. Il précise par ailleurs que la surface est assez importante, à savoir environ 100 mètres sur 50.

Le président rappelle que, pour les propositions concernant le Centre sportif de Sous-Moulin, les délibérations doivent être similaires dans les trois communes. Si un amendement devait être apporté, cela annulerait la délibération. Cela n'arrivera pas ce soir, mais cela pourrait se produire une fois prochaine.

Le président ouvre ensuite la discussion.

La parole n'était pas demandée, il donne lecture de la délibération.

Puis le Conseil municipal prend la délibération suivante :

RENOUVELLEMENT DU GAZON SYNTHETIQUE DU TERRAIN C DU CENTRE
SPORTIF DE SOUS-MOULIN : VOTE DU CREDIT D'INVESTISSEMENT ET
FINANCEMENT (CHF 237'000– TTC, SOIT 1/3 DE CREDIT TOTAL DE
CHF 711'000.– TTC)

Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et m) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu le dossier technique DT-75 intitulé "renouvellement terrain C, gazon synthétique" accepté par le Conseil Intercommunal dans sa séance du 20 octobre 2011,

Vu le préavis favorable à l'unanimité de la commission Sports lors de sa séance du 21 novembre 2011,

Vu le préavis favorable à l'unanimité de la commission Finances lors de sa séance du 13 décembre 2011,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal, par **22 voix pour, soit à l'unanimité**,

DECIDE d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 237'000.– (1/3 de CHF 711'000.–) en vue de procéder au renouvellement du gazon synthétique du terrain C;

de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif;

d'amortir cette dépense de CHF 237'000.– au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de 2013 à 2022;

de subordonner cette délibération à l'acceptation d'une délibération similaire par les communes de Chêne–Bourg et de Thônex.

4.3 Travaux d'assainissement dans et autour du bâtiment de la mairie : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 880'000.– TTC)

Le président passe la parole à M. Locher, conseiller administratif.

M. Locher indique que l'égout unitaire du bâtiment principal de la mairie de Chêne-Bougeries, qui se jette dans l'égout unitaire de la route de Chêne, est cassé. Des problèmes récurrents d'obstruction nécessitent, sur la base d'un abonnement, un curage de cette tuyauterie tous les deux mois. À chaque curage, on creuse un peu plus le fond de cet égout. Actuellement, les fuites et les situations de refoulement chronique ne sont simplement plus raisonnables. C'est la raison pour laquelle a été élaboré un projet consistant à refaire cet égout et à profiter de ces travaux pour se raccorder avec un écoulement des eaux claires. Il s'agit donc de mettre en séparatif le bâtiment de la mairie, avec un branchement des deux tuyaux sur le même collecteur en attendant que le canton change ses collecteurs sur la route de Chêne, ce qui ne devrait pas tarder, au vu des chamboulements induits par le projet du CEVA.

Comme l'on envisage de reprendre l'ensemble des canalisations qui descendent du toit, la question a été de savoir si ce ne serait pas aussi l'occasion d'assainir les locaux. En effet, ces locaux datent d'une époque où les sous-sols n'étaient pas utilisés comme pièces d'habitation et n'étaient pas chauffés. Dès lors, le bâtiment ne possède pas de drainage et n'a pas d'isolation. De là est venue l'idée de profiter d'aller chercher les écoulements qui proviennent du toit pour creuser plus profondément et aller jusqu'au pied du bâtiment afin d'y réaliser un véritable drainage. M. Locher souligne que les locaux intérieurs se dégradent. On est en présence d'une humidité latente, avec une condensation qui se fait soit à la surface des murs avec un décollement des crépis soit, pour les parties qui ont été isolées de l'intérieur, à l'intérieur de l'isolation, le tout provoquant des pourrissements. L'idée consiste donc à assainir le bâtiment par l'extérieur.

Mais si l'on isole le bâtiment dans son sous-sol, rien n'aura encore été résolu du point de vue de la condensation puisque la structure de construction du bâtiment ne permet

pas de rendre étanche ce bâtiment. Il est donc nécessaire de ventiler correctement ces locaux afin de pouvoir éviter les condensations. De là est venue l'idée de se mettre en conformité progressive avec les exigences de la loi sur l'énergie, qui stipule que les bâtiments des collectivités publiques doivent tendre à de hauts standards d'énergie. Les travaux qu'il est proposé de réaliser constitueraient, du point de vue énergétique, la première étape de l'assainissement énergétique global du bâtiment, obligation légale à laquelle la commune doit se soumettre mais qui ne relèvent pas de l'urgence. Cette première étape serait donc compatible avec l'assainissement du rez-de-chaussée, du premier étage et du deuxième étage dans un moyen terme. Elle nécessite une machinerie de ventilation. Or, sous la partie la plus récente du bâtiment de la mairie, un vide-sanitaire est en partie excavé puisque on y trouvait anciennement une citerne. Ce vide est actuellement utilisé soit pour de l'archivage soit pour des dépôts. La proposition consiste à prolonger l'excavation sur une partie de la zone, afin de gagner un espace qui permettra de mettre en place un système de ventilation.

Suite à toutes ces réflexions, il est apparu qu'au fil des années, l'extérieur de la mairie était devenu une juxtaposition d'éléments disparates, avec un escalier, une rampe pour personnes à mobilité réduite, des murets qui ne se situent pas dans le même axe, l'arrivée des collecteurs, la boîte électrique de l'alimentation,... Tous ces éléments doivent être repris dans le cadre des travaux que M. Locher a décrits. La question a été de savoir s'il ne serait pas opportun de profiter de ces travaux pour remettre en état sous une autre forme l'entier de ces aménagements. Il convient de relever également que les aménagements actuels posent le problème suivant : tous les écoulements naturels d'eau de pluie se retrouvent à une distance minime du bâtiment et donc, par capillarité, reviennent sur les murs. Il est apparu qu'une manière élégante de résoudre l'entier de ces problèmes serait de réaliser une sorte de socle qui permettrait d'isoler le bâtiment. D'un point de vue technique, cela aurait l'avantage de permettre d'éloigner au maximum du bâtiment les écoulements naturels. De plus, l'étude des niveaux actuels du terrain montre que cela permettrait de ne pas reconstruire la rampe pour personnes à mobilité réduite qui serait détruite par les travaux puisqu'on arriverait de plein pied depuis le côté du bâtiment sur le socle, socle qui permettrait d'arriver jusqu'à la hauteur de la porte d'entrée. Enfin, M. Locher relève l'aspect architectural : cette solution permettrait de valoriser le patrimoine de la commune, sachant que la mairie demeure le principal bâtiment symbolique. Il précise qu'en cas d'acceptation du crédit, il est prévu d'avoir une réflexion architecturale approfondie avec l'aide de gens compétents afin que l'idée de socle ne péjore pas le bâtiment et que quelque chose de correct soit réalisé. Lors des discussions qui ont eu lieu au Bureau, lors d'une séance à laquelle M. Locher n'était pas présent, l'opportunité de réaliser ce socle a été évoquée et la question a été posée de savoir s'il ne faudrait pas se contenter de simplement remettre en l'état existant les extérieurs du bâtiment. Dès lors, une étude a été faite pour savoir quelle serait la moins-value par rapport au projet initialement présenté. La moins-value s'élève à CHF 93'000.– environ.

M. Locher précise encore que les commissions ont préavisé favorablement ce projet : la commission des Bâtiments et Infrastructures a émis un préavis favorable à l'unanimité

et la commission des Finances s'est prononcée favorablement par 8 voix pour et une abstention.

Le président passe la parole à M. Spinelli, président de la commission Bâtiments et Infrastructures.

M. Spinelli indique que la commission Bâtiments et Infrastructures s'est rendue sur place, vu le montant important dont il était question. Elle a pu constater les pathologies de construction évoquées par M. le conseiller administratif (forte humidité, dégâts causés par les infiltrations d'eau).

Le président passe la parole à M. Pictet, président de la commission des Finances.

M. Pictet n'a pas de commentaires additionnels à apporter, si ce n'est que la commission des Finances a accepté à 8 voix pour et une abstention le projet d'assainissement et le crédit y afférent.

Le président confirme ensuite que le Bureau a demandé que ce point fasse l'objet de deux décisions séparées, une première concernant la réfection du bâtiment avec une remise en état des extérieurs tels qu'ils existent actuellement, et une seconde impliquant un vote sur la plus-value relative aux aménagements extérieurs, à savoir le socle, la cohérence des accès, la rampe pour personnes à mobilité réduite, etc. Le Conseil administratif a fourni les montants de ces deux variantes. La première, qui consiste à transformer le bâtiment, replanter l'herbe et remettre les aménagements en place, se monte à CHF 787'000.– TTC. La plus-value pour le socle est donc de CHF 93'000.–. Le Service de surveillance des communes a conseillé la procédure de vote que M. Gailland va exposer au Conseil municipal.

M. Gailland indique que le projet de délibération à CHF 880'000.– TTC a été formellement laissé à l'ordre du jour, puisqu'il s'agit du projet qui a été initialement proposé par le Conseil administratif et qui a fait l'objet des préavis favorables des deux commissions consultées. Ensuite est venue une demande du Bureau, qui souhaitait l'élaboration et la calculation d'une variante. Le chiffre est clairement indiqué dans l'exposé des motifs, soit CHF 787'000.– TTC. Le Service de surveillance des communes conseille de faire procéder à un premier vote sur CHF 787'000.–, considérant ce dernier comme le résultat d'un amendement (même si la figure de l'amendement n'existe pas en tant que telle dans le règlement du Conseil municipal de la ville de Chêne-Bougeries), puis de poursuivre les discussions et arriver à un deuxième vote concernant le montant de CHF 93'000.–. Si l'avis du Conseil municipal devait être défavorable sur le montant total de CHF 880'000.– TTC, on en resterait formellement au résultat du vote de l'amendement portant sur les CHF 787'000.– TTC.

Le président ouvre la discussion, dans un premier temps, sur la transformation de l'intérieur du bâtiment et une remise en l'état existant des extérieurs pour un montant de CHF 787'000.–.

M. Perrin n'avait pas pu assister à la commission Bâtiments et Infrastructures. Quand il a relu la présentation globale, il lui est apparu que l'idée de l'exploitation du sous-sol sous l'extension ne constituait pas une urgence. Il rappelle que, pour le bâtiment situé 8 bis route du Vallon, un sous-sol complet avait été créé sous la tour pour y disposer de surfaces destinées aux archives. Il pense donc que cette dépense n'est pas impérative pour le moment. Par ailleurs, il rejoint le fait que les travaux périphériques ne sont pas impératifs non plus. Concernant le montant d'environ CHF 790'000.–, il estime que les coûts liés à l'exploitation du sous-sol, lesquels se montent tout de même à CHF 106'000.– environ, pourraient être réduits. Il souhaite donc que le Conseil municipal aborde ce problème avant de voter.

M. Favarger était par contre présent le 8 décembre et a donc participé au vote à l'unanimité concernant le crédit de CHF 880'000.–. À cette époque, il avait néanmoins posé la question de savoir quelle était le coût du socle. Au lieu de ce chiffre de CHF 93'000.–, M. Pradayrol lui avait répondu que le coût du socle s'élevait à CHF 252'400.–. Il demande quel est le chiffre exact.

M. Locher répond qu'il s'agit d'un projet porté par le service des Bâtiments, sous la responsabilité de M. Bellitto, lequel était absent. Les chiffres proposés aujourd'hui lui semblent fiables et sont à retenir.

M. Spinelli ajoute qu'outre le coût de construction du socle, il faut aussi prévoir la remise en état des extérieurs. Pour réaliser cette excavation, qui est de l'ordre de 2,50 mètres de large, une remise en état desdits extérieurs serait en effet indispensable.

M. Perrin précise que la première étape consiste à aménager le pourtour de l'immeuble avec le drainage. Ces travaux représentaient initialement un montant de CHF 138'000.–. Il s'agit d'un aménagement simple : déplacement, terrassement, remise en état. Ensuite, il faut considérer les travaux liés à l'assainissement intérieur. Les problèmes d'installation électriques pourraient être pris en considération dans ce cadre-là. Toutefois, l'exploitation du sous-sol n'est pas impérative. Quant aux aménagements extérieurs, ils étaient de l'ordre de CHF 252'000.–, l'aménagement initial étant compris dans les CHF 138'000.–. Pour M. Perrin, le montant nécessaire serait de l'ordre de CHF 460'000.–, maximum CHF 500'000.–. Compte tenu des chiffres transmis, CHF 770'000.– est un montant qu'il considère comme excessif. Actuellement, il existe des coûts à analyser et à réduire. Les objectifs de la commune sont de gérer sainement les fonds à disposition. Les peintures peuvent être refaites petit à petit. Dans le cas particulier, avec la présente solution, on arrive déjà à réaliser quelque chose de très correct. Il aimerait que l'on soit plus raisonnable concernant l'entretien et les dépenses consacrées aux bâtiments communaux.

Mme Garcia comprend les réticences de M. Perrin, mais sa proposition vient un peu tard, il fallait la soumettre en commission. Le PLR soutient l'ensemble des travaux proposés, qui comprennent le séparatif, le drainage autour de la mairie, l'isolation et la création d'une ventilation. Comme les travaux représentent un gros chantier, il semble cohérent au PLR d'avoir une remise en état avec un socle complet et une remise en

valeur du bâtiment. Il a été dit aussi que le Service des monuments et des sites sera associé à la création de ce socle pour que l'on respecte le style de la mairie, ce qui lui semble être une bonne chose. Ceux qui trouvent que le montant est excessif peuvent toujours refuser le crédit sollicité.

M. Locher souhaite donner des précisions concernant l'exploitation du sous-sol par extension. Il existe plusieurs degrés d'archivage. Dans le bâtiment situé au 8 bis, une salle ventilée et humidifiée est prévue pour entreposer notamment divers biens communaux (par exemple des tableaux). Quant aux archives courantes, elles ne sont pour l'instant pas entreposées dans le sous-sol du bâtiment de la mairie parce que ce dernier n'est pas adéquat. L'exécution du drainage autour du bâtiment impliquera de creuser une tranchée large – pour qu'elle ne puisse pas s'effondrer – et profonde. Dès lors, il suffit juste de traverser le mur pour être dans l'endroit d'excavation, puisque le but de tout ce chantier consiste à permettre l'exploitation en continu du rez-de-chaussée. Tout cela s'imbrique; d'un élément découle un autre. Il va donc de soi que la remise en état des extérieurs est véritablement une option. Ce qui a été préparé par le service des Bâtiments est une solution qui permet de pérenniser le bâtiment dans l'idée d'arriver à le faire évoluer par étapes. L'idée sous-jacente est la suivante : actuellement, ce bâtiment se dégrade, les moyens pour le réhabiliter sont principalement la ventilation et le drainage. Le but est de pouvoir par la suite transmettre ce bâtiment aux futurs utilisateurs de la même manière que les précédents le leur ont transmis. Il y a véritablement une logique à vouloir profiter de l'accès à l'excavation pour pouvoir réaliser les travaux en sous-sol, étant donné l'actuel manque de place. Certains coûts pourraient néanmoins être diminués : Le Conseil municipal peut par exemple décider de ne pas réaliser de mise en séparatif, étant donné que la route de Chêne ne l'est pas encore. Dans les séances de la commission des Finances ou des Bâtiments et Infrastructures, les membres sont arrivés à la conclusion de proposer un projet complet. Libre aux conseillers municipaux de faire les modifications qu'ils souhaitent.

Le président précise que deux variantes chiffrées sur base de devis figurent dans la proposition du Conseil administratif. Quant à la proposition de M. Perrin avec un estimatif des coûts de CHF 470'000.–, le président pense qu'il n'est pas opportun de voter cette variante, laquelle fait état des chiffres ne reposant pas sur des offres précises et n'ayant pas été analysés en commission. Ainsi, pour suivre la proposition de M. Perrin, il faudrait refuser les autres options pour laisser ensuite la commune travailler sur un dossier avec une variante "light" et revenir devant le Conseil municipal.

M. Perrin trouve que la remarque du président est pertinente. Il précise s'être basé sur les chiffres qui ont été transmis dans le cadre du projet initial. Ces chiffres ont été tirés d'études et d'estimations faites par des entreprises, par le service Technique de la commune. C'est pour cette raison qu'il pense que l'on peut s'y référer. L'option qu'il propose est tout à fait réaliste. Il dit ne pas voir d'inconvénient de porter la somme à CHF 500'000.– pour disposer d'une petite marge. Par contre, il s'oppose aux CHF 790'000.– sollicités, montant qu'il trouve excessif. Si le Conseil municipal considère que ces chiffres ne sont pas réalistes et qu'il n'est pas possible de se référer à

ces chiffres, M. Perrin se dit tout à fait favorable à ce que cet objet soit renvoyé en commission pour réexamen.

Selon le président, ces chiffres sont réalistes. Il se déclare toutefois mal à aise de faire voter quelque chose qui n'a pas été étudié et dont on ne connaît pas les tenants et les aboutissants.

Du point de vue de M. Locher, il faut se référer aux chiffres contenus dans l'exposé des motifs : ceux qui ont été affinés dans le but de pouvoir être présentés lors du présent Conseil municipal. Il s'agit d'une estimation, l'idée étant toujours, lorsqu'un crédit de construction est proposé, de présenter un estimatif le plus juste possible pour ne pas faire voter des montants trop élevés, mais toutefois suffisants pour conduire les travaux envisagés.

M. Pictet n'est pas expert en la matière, mais il a dû malheureusement réaliser un certain nombre de travaux dans sa maison. Son expérience lui a montré que la technique du saucisonnage visant à faire des économies au départ finissait par être in fine beaucoup plus cher. Si dans le cadre de l'assainissement de ce bâtiment, il y a la possibilité d'exploiter un sous-sol dont la commune a besoin, cela lui paraît plus intelligent de le faire dans la foulée des autres travaux que de "saucissonner" par souci d'économies immédiates. Ensuite, il faudra quand même assainir ou mettre en conformité ce sous-sol pour pouvoir l'utiliser. Il est prêt à parier que ce sera in fine beaucoup plus cher que si la commune réalisait le tout en une seule fois.

Il semble à Mme Hochuli qu'il ne s'agit pas de travaux très urgents. Elle propose de renvoyer la question en commission Bâtiments et Infrastructures.

M. Karr indique qu'il y a une certaine urgence concernant la canalisation. Certains jours, la situation devient insoutenable.

Mme Sobanek est d'accord avec les propos de M. Pictet : si on ouvre largement le sol autour de la mairie, elle trouve qu'il faudrait en profiter pour réaliser d'autres aménagements. C'est certainement moins cher que de devoir réaliser une deuxième fois des fouilles. Par contre, elle s'interroge sur l'importance du montant dédié au carrelage : combien de mètres carrés doivent être équipés ?

M. Locher répond que la surface est grande, mais il n'a pas l'information concernant le nombre de mètres carrés sous la main.

Selon M. Spinelli, les chapes sont peut-être comprises dans ce prix.

M. Favarger trouve que le montant dédié à la mise aux normes des installations électriques est excessif, l'installation électrique existante étant relativement récente.

À l'intention de Mme Sobanek, Mme Garcia indique que la surface du sous-sol est d'environ 100 à 150 mètres carrés.

Mme Sobanek trouve dans ce cas que le carrelage prévu est très cher.

Mme Garcia ne sait pas si la chape est comprise dans ce prix ou non. Quant aux installations électriques, elle relève qu'une mise aux normes représente un coût important.

M. Perrin est surpris qu'on revienne sur des détails. Le chiffre relatif à la remise aux normes des installations électriques est tout à fait correct, le coût de la main d'œuvre étant très important. Le montant de l'ordre de CHF 500'000.– couvre les travaux relatifs aux ventilations, à l'assainissement et aux aménagements extérieurs prévus initialement. M. Perrin maintient l'idée de reporter cette question en commission et de revoir le problème afin de reconsidérer l'aménagement des sous-sols avec des moyens simples, car il n'y a pas urgence.

Le président met au vote la proposition de M. Perrin d'ajourner le débat.

- **Par 13 voix pour, 6 voix contre et 2 abstentions, ce point de l'ordre du jour est ajourné.**

M. Locher a du mal à s'expliquer ce résultat. Le projet avait été présenté en détail et la commission l'avait préavisé à l'unanimité, manifestement sans avoir obtenu les informations qu'elle souhaitait. Il va de soi que cette question va être reprise depuis le départ et qu'elle sera débattue en commission. Il souhaite ardemment que M. Perrin vienne en commission avec des chiffres clairs afin qu'il puisse obtenir toutes les informations et les garanties qu'il souhaite pendant la séance, et cela avec l'aide du responsable des Bâtiments.

Mme Garcia est elle aussi étonnée qu'il faille multiplier les séances de commissions. Les membres de la commission Bâtiments et Infrastructures ont visité les sous-sols de la mairie, visite au cours de laquelle des techniciens ont donné toutes les explications demandées. Le projet avait été préavisé à l'unanimité en commission, et maintenant il fait l'objet d'un renvoi. Il s'agit d'un manque d'honnêteté intellectuelle. Elle trouve décevant de devoir multiplier les séances parce qu'une personne n'est pas contente. Cela pourrait arriver de nouveau. Étant donné que les décisions prises en séances de commissions sont de plus en plus rarement suivies depuis le début de cette législature, il faudrait peut-être envisager de renoncer auxdites commissions et discuter de tout lors des séances plénières du Conseil municipal, qui devraient alors être plus fréquentes".

M. Favarger souligne le fait que de nouveaux éléments d'information sont intervenus après le premier vote de la commission. Selon lui, toute opinion de ce type doit pouvoir être révisable. Sans cela, cela ne vaut pas la peine que le Conseil municipal se prononce concernant des objets ayant fait l'objet d'un vote en commission.

M. Perrin trouve la démarche et la remarque de M. Locher complètement déplacées dans le cadre des relations et des engagements qui prévalent sur le plan communal et en séance de commissions.

4.4 Projet de règlement relatif à la gestion des déchets : préavis

M. Karr cède la parole à M. Gailland pour une mauvaise nouvelle. En effet, des informations de la part de l'administration cantonale conduisent à devoir retirer le projet de règlement de l'ordre du jour.

M. Gailland indique que le Conseil administratif propose effectivement de retirer ce point 4.4 de l'ordre du jour, ceci pour la raison suivante : le projet de règlement relatif à la gestion des déchets avait été présenté en séance de commission Mobilités-Nature-Environnement le 2 courant. Les membres de la commission ont estimé que ce projet était mûr pour récolter leur préavis favorable. L'attention des commissaires avait toutefois été attirée sur le fait qu'il s'agissait d'entreprendre d'ultimes consultations avec le service des affaires juridiques de l'environnement, chose qui a été faite. Les observations formulées par le SAJE et le GESDEC parfois contradictoires sont tout de même relativement nombreuses. Donc les services cantonaux concernés estiment qu'une version remaniée du projet de règlement devrait être présentée lors d'une prochaine séance de commission. En conséquence, il est proposé que cet objet figure à l'ordre du jour de la prochaine séance de la commission Mobilités-Nature-Environnement, prévue le 1^{er} mars. Il fera diligence pour intégrer les observations reçues, mais il souhaite d'ores et déjà attirer l'attention des commissaires sur le fait que les délais seront extrêmement courts dans la mesure où 48 heures ouvrables semblent raisonnablement nécessaires pour finaliser ce document et pour le faire parvenir. Ensuite il appartiendra aux membres de la commission Mobilités-Nature-Environnement de préviser ou non ce projet lors de leur prochaine séance pour éventuellement revenir avec une proposition de délibération lors de la séance ordinaire du Conseil municipal prévue le 15 mars.

5) Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal

Mme Sobanek indique que la commission Affaires sociales a examiné attentivement le projet de budget et a constaté qu'une partie de ce dernier était utilisée finalement pour des actions de médiation, qui, pour des raisons de transparence budgétaire, doivent figurer sous les rubriques "Prévention & Police. La commission Affaires sociales va prochainement se pencher sur un dossier très important, à savoir la création d'un Service social communal, et elle espère trouver une bonne solution. La commission a aussi discuté de la sortie des aînés. Elle a, entre autres, regretté le fait que lors de la dernière sortie, des gens qui s'étaient inscrits et pour lesquels des places dans le car et au restaurant avaient été réservées, ne soient finalement pas venus. Cela représente une perte financière importante. Ils vont réfléchir comment éviter cela à l'avenir.

En tant que déléguée auprès du CRL, Mme Hochuli ne peut rien leur dire parce qu'elle n'a le droit d'assister qu'à l'assemblée générale. Elle souhaiterait obtenir le feu vert pour pouvoir être également déléguée au niveau du comité, où ont lieu les discussions. Ainsi, elle remplirait mieux son mandat.

Selon Mme Grandjean-Kyburz, les statuts du Centre de Rencontres et de Loisirs prévoient que la déléguée du Conseil municipal n'assiste qu'à l'assemblée générale. Il faudra donc que Mme Hochuli demande formellement une modification des statuts lors de l'assemblée générale qui aura lieu le 27 mars.

Mme Hochuli est étonnée, parce que Mmes Bisanti et Meynet étaient toujours présentes lors des séances du comité. Pour l'instant, elle se décharge donc de ses responsabilités de rendre compte de ce qui se passe au CRL. Elle attend une réponse.

Mme Grandjean-Kyburz fera part de sa demande à la présidente.

M. Balmer, président de la commission des Sports, donne des informations relatives au projet de halle de curling qui a été évoqué tantôt par M. Locher :

Le Conseil municipal sera prochainement amené à se prononcer, comme l'ont ou vont le faire les 2 autres communes des Trois-Chêne, sur le projet d'implantation au cœur du Centre sportif d'une halle de curling de 6 pistes.

Le promoteur de ce projet, le Curling club de Genève, a près de 70 ans d'existence et est l'un des plus importants de Suisse, tant en nombre de membres qu'au niveau du palmarès (champion du monde junior 2010, vice-champion du monde junior 2011). La formation des jeunes est pour ce club un objectif de toute évidence prioritaire.

Leurs installations actuelles à Tivoli sont vétustes et ne disposent pas de parking, ce qui nuit fortement au développement des activités du club. Pour ces raisons notamment, les dirigeants du club avaient donc approché en 2008 déjà le Centre sportif de Sous-Moulin, lieu qu'ils estiment être le plus propice à leur nouvelle implantation, en raison des nombreuses synergies qu'il sera possible de réaliser.

Les avantages pour le Centre sportif sont multiples : par l'apport de cette nouvelle activité sportive, le centre deviendra le seul site de curling dans un rayon de 60 km, il verra 2 fois par semaine une fréquentation supplémentaire d'au moins 300 usagers, en plus des initiations pour les écoles et les entreprises. La capacité d'utilisation disponible est pratiquement égale à l'utilisation actuelle, ce qui permettra d'accueillir de nouveaux membres, le curling étant un sport qui se pratique de 7 à 77 ans. Le club est en outre prêt à envisager des tarifs préférentiels pour les communiers. Les installations permettront également d'accueillir les pratiquants du sport handicap. De plus, cette halle sera mise gratuitement à la disposition du Centre sportif durant les 6 mois d'été. Les clubs de tennis, de volley et de handball ont déjà fait part de leur intérêt.

Enfin, cet emplacement permettra une rationalisation des coûts énergétiques par l'utilisation commune de la chaîne de froid, du chauffage, du personnel, tout ceci facturé bien évidemment par le Centre sportif. Il est en outre prévu que la toiture de la halle, qui se situera entre le P+R et la patinoire actuels, soit recouverte de 1'800 m² de panneaux photovoltaïques.

Le projet est complètement finalisé et pourrait démarrer très rapidement dès l'accord des 3 communes pour l'octroi d'un droit de superficie de 99 ans.

La dernière Commission Intercommunale du Centre sportif a préavisé favorablement ce projet, dont le coût prévu de construction est de CHF 4 millions, financé par les fonds propres du club à hauteur de CHF 1,9 million, des promesses de dons de différentes fondations pour CHF 1 million et un crédit hypothécaire déjà acquis de CHF 1,2 million. Il s'agit donc d'une opération absolument blanche pour le Centre sportif et les communes.

6) Questions (écrites ou orales), propositions individuelles et informations

Le président passe au traitement de la motion "pour un retour des trams 13 et 16". Il demande si quelqu'un souhaite qu'il lise l'exposé des motifs.

M. Gross ne pense pas qu'il soit nécessaire de tout lire en détail. La motion a été distribuée à l'ensemble des membres du Conseil municipal, qui l'ont reçue par courriel. Une telle motion a déjà été votée dans la commune de Chêne-Bourg le 7 février 2012. Le but consiste à retrouver un tracé originel des lignes de tram, le réseau ayant été chamboulé le 11 décembre dernier. Depuis ce changement, il y a eu bon nombre de cafouillages sur les lignes de tram qui sont toutefois en partie réglés à l'heure actuelle. Reste un grand problème, à savoir que tous les usagers de l'ancienne ligne 12 ne peuvent plus se rendre directement à la gare et doivent passer par un transbordement à la place Bel-Air. Or ce transbordement a été très mal conçu. Il faut notamment traverser une route, il n'y a pas d'abribus dignes de ce nom sur le pont de l'Île. L'idée consiste donc à demander au Conseil administratif d'inviter le Conseil d'Etat à réfléchir à l'opportunité de revenir sur un tracé des lignes 13 et 16 ou alors de proposer une autre solution pour bénéficier d'un tracé direct ou d'une connexion avec une autre ligne de tram et la gare Cornavin.

Mme Sobanek rappelle que lors de la dernière législature, le Conseil municipal avait déjà voté pour une motion après avoir appris les projets de changements des lignes de tram. Les conseillers municipaux avaient surtout voté en faveur d'un prix du billet à durée plus longue. La motion demandait également au Conseil administratif d'intervenir pour que l'on conserve le tracé de la ligne 16. En l'absence de résultats, une nouvelle motion est proposée car les plaintes des usagers sont nombreuses. Affirmer que les passagers qui se rendent à Carouge vont être prétérités, n'est pas vrai du tout : à l'heure actuelle, seul un tram sur trois circule jusqu'au Bachet, les autres s'arrêtent avant.

Le président évoque la teneur de la motion, laquelle figure en annexe.

- **La motion est approuvée par 20 voix pour et 1 abstention.**

M. Karr prend acte de cette motion. Obtenir quelque chose du Conseil d'Etat s'avérera toutefois être une tâche difficile. Cette motion va rejoindre celle qui a été récemment votée à Chêne-Bourg. On a pu lire dans la presse que cette dernière a été accueillie par

la conseillère d'Etat responsable du Département de l'intérieur et de la mobilité comme autant de voix rétrogrades qui ne comprennent rien aux changements, à l'agglomération, vers lesquels se tourne Genève. M. Karr a essayé à deux reprises de mettre en garde la direction et le président du conseil d'administration des TPG et indirectement les services de la direction générale de la mobilité sur ce type de réactions. En agissant ainsi, il a pris le relai d'une démarche qu'avait entreprise avant lui M. Walpen. Ils ont tous fait chou blanc. Il ne part toutefois pas perdant mais se dit simplement que c'est le pot de terre contre le pot de fer. En l'occurrence, il est persuadé du bien-fondé de cette demande. Il est intimement convaincu qu'il faut une ligne directe entre Chêne-Bougeries, ou les Trois-Chêne de manière générale, et la gare Cornavin. Lorsqu'il a défendu ce genre d'idée à titre préventif avant le 12 décembre, il a été accueilli comme un chien dans un jeu de quilles, et cela lui a valu de nombreuses déconvenues en début de mandat. Il pense que ce vote est utile ce soir et il salue le fait qu'il soit quasiment unanime, car une des forces de la motion qui a été votée à Chêne-Bourg, c'est qu'il ne s'agit pas du tout d'un vote partisan, mais d'une simple question de bon sens. Ce n'est pas être rétrograde que de vouloir une amélioration de la desserte des transports publics au niveau où elle se situait avant le 10 décembre. Le Conseil municipal peut compter sur le Conseil administratif pour porter haut, loin et fort son message.

Mme Hochuli souhaiterait savoir à qui incombe le contrôle des passages pour piétons dans la commune, là où il en existe encore. Elle a été informée à plusieurs reprises du fait que des personnes ont failli se faire renverser par des voitures qui ne s'arrêtent absolument pas devant ces passages. Elle donne un exemple précis, à savoir devant le Centre de Rencontres et de Loisirs. Deux personnes se sont fait déjà renverser sur ce passage.

Mme Grandjean-Kyburz prend note de cette question.

M. Dupont a observé une prolifération de barrières ou de clôtures en plastique entre le domaine privé et le domaine public. Quelle est la situation d'autorisation par rapport à ces clôtures ? Est-ce que la commune entend faire quelque chose pour en limiter la prolifération ?

M. Karr relève que l'interprétation du Conseil administratif est qu'il s'agit de clôtures, qui sont soumises à l'article 1 de la LCI. Ainsi, tous murs, clôtures, poulailleurs, places de stationnement ou constructions annexes doivent faire l'objet d'une autorisation de construire à teneur de l'article 1 de la LCI. Le problème de ces clôtures est que ces dernières sont souvent posées sur une clôture déjà existante. Ainsi, il est possible de prétendre qu'il ne s'agit pas d'une deuxième clôture, qu'il n'y a pas de modification de l'état existant. Il y a toutefois un cas où le Conseil administratif a interpellé par lettre la direction des autorisations de construire au service de l'urbanisme : il s'agit d'un cas particulièrement choquant à la rue Jacques-Martin, à l'angle de la rue du Vallon, concernant une clôture d'environ 60 mètres de longueur. Donc le Conseil administratif est attentif à ces questions. Plus généralement, il existe un problème de mise en œuvre du plan directeur communal, qui proscrirait normalement ce genre de plastification de l'espace public. Ce que font les gens chez eux ne les regarde pas, pour autant que cela

ne soit pas visible depuis l'espace public. À partir du moment que l'installation est perceptible depuis l'espace public, cela présente un certain enjeu. Donc première question : ce type d'installation devrait normalement faire partie du processus d'autorisation de construire, ce qui est rarement le cas. Ces installations sont souvent posées à posteriori d'une autorisation de construire. Le Conseil administratif traite chaque semaine des autorisations de construire, sans toutefois pouvoir observer une quelconque mention relative à la pose d'une clôture en plastique séparant l'espace public. Deuxième point : est-ce que le Conseil administratif compte faire quelque chose ? Pour le moment, de cas en cas, ponctuellement, il est vrai que cette problématique retient l'attention de l'exécutif, mais il faudrait étudier cette question de façon plus approfondie et éventuellement l'aborder en commission du Territoire. Il existe aussi un problème de biodiversité. En effet, dès que vous placez une toile en plastique, plus rien ne vit à l'intérieur, plus rien ne vient se poser sur ces haies. C'est une vraie question.

Concernant le processus MEP, Mme Garcia a cru comprendre que le choix qui avait été fait à l'unanimité par le collège d'experts comporte une arcade sous les bâtiments côté Nord, et que cette arcade pourrait poser problème à la CMNS. Si la CMNS refusait ce projet à cause de cette arcade, qu'est-ce qui arriverait ? Elle voudrait également savoir où en est la question du financement du MEP.

M. Karr répond que le collège d'experts qui a présidé au mandat d'études parallèles a émis une série de recommandations, à l'unanimité, et que dans ces recommandations figure la solution d'une arcade qui se situerait le long de la rue de Chêne-Bougeries. Ces recommandations doivent faire l'objet d'une validation par différents services de l'Etat et doivent donc suivre le cours d'une instruction de dossier. La forme choisie serait probablement celle d'un plan directeur de quartier, mais ce n'est pas encore sûr. Il s'agit de déterminer la procédure qui permettrait d'aller de l'avant le plus rapidement possible. Le Conseil administratif a rencontré une délégation du Conseil d'Etat le 2 février dernier à qui cette question a été posée : pourrait-on obtenir une espèce de sauf-conduit administratif qui garantisse de la part du Conseil d'Etat que la CMNS acceptera cette variante ? La réponse de M. Muller à leur interpellation a été très claire : il a dit que, lorsque la directrice du Service des monuments et des sites affirmait qu'il ne saurait y avoir de garanties de bonne fin, elle avait raison, parce que le périmètre se situe en zone 4B protégée, subséquemment que la CMNS est décisionnaire. Cela étant, la prochaine étape, consiste à mettre en consultation, dans le cadre d'une enquête technique avec une procédure formelle vis-à-vis de l'Etat, le document accompagné de recommandations du collège d'experts, de l'ensemble des études, avec comme exposé des motifs un plan comprenant la création d'arcades. On verra ainsi, une fois que la consultation est finie, une fois que l'enquête publique a eu lieu, ce qui en ressort. On ne saurait préjuger à ce stade du résultat. S'agissant de la deuxième question, il passe la parole à M. Locher.

M. Locher indique qu'en préliminaire à l'élaboration finale de ce projet, il va de soi qu'il faut disposer d'un plan financier. C'est une surface qui semble relativement restreinte vu d'avion, mais qui relève en fait d'un grand projet. L'idée est d'arriver d'une part à pouvoir se lancer dans l'aventure en sachant exactement où l'on va d'un

point de vue financier, afin que des choix politiques puissent être faits quant à la rentabilité et la faisabilité du projet, avec également pour souci d'autre part d'arriver à trouver un moyen pour inciter les propriétaires privés à démarrer au plus vite pour pouvoir réaliser quelque chose de manière cohérente. Le sujet est extrêmement complexe, raison pour laquelle un cahier des charges en vue d'un appel d'offres est en cours d'élaboration. Le but est de trouver un mandataire adéquat, afin de pouvoir préparer ce plan financier et se coordonner entre l'aspect technique et l'aspect architectural, ceci afin de pouvoir mener ce projet à bien au plus vite.

M. Karr ajoute que le souci du Conseil administratif est de lever les inconnues de la mise en œuvre du MEP. C'est un souci qui est partagé par l'ensemble du Conseil administratif. M. Locher a parlé des inconnues financières; M. Karr parle des inconnues procédurales liées à la planification territoriale. Pour lever ces inconnues, rien de tel que de discuter avec les gens et d'opérer des préconsultations, c'est-à-dire de rencontrer les différents services de l'Etat. Comme il a pu l'expliquer lors de la récente présentation publique du MEP, cinq préconsultations ont eu lieu à ce jour avec des propriétaires privés du village et avec les différents services. Dans cet esprit, il annonce qu'une séance de coordination est prévue avec quatre services de l'Etat dans le but de les consulter non pas quant à la nature du projet mais quant à la procédure à suivre. Le Conseil administratif veut aller de l'avant avec le moins d'inconnues possibles.

Mme Bisanti donne lecture de la demande du groupe socialiste au Conseil administratif concernant le chantier du CEVA :

"Vu l'ampleur et la durée des travaux prévus pour la ligne du CEVA sur le territoire de la commune, le groupe socialiste demande au Conseil administratif d'informer le plus largement et le plus tôt possible la population sur les répercussions de cet important chantier, notamment en ce qui concerne la circulation automobile, les déplacements des cyclistes et des piétons et les services des TPG. Cette information devra également comprendre le calendrier des travaux et fournir des renseignements sur les nuisances, si cela est possible, notamment sonores, provoquées par les travaux. Le groupe socialiste vous remercie d'avance."

Selon M. Karr, une question de fond se pose : de qui est-ce réellement la responsabilité ? Le Conseil administratif est d'avis que trop de cuisiniers gâtent la sauce, et s'ils commencent à faire de la surinformation par rapport à Info CEVA, ils vont exposer la commune à un grief très clair : ah, c'est votre chantier communal ! Or il rappelle que le CEVA n'est pas un chantier communal. La commune n'accorde par ailleurs pas de facilités particulières à ce projet. Tout ce que le Conseil administratif peut faire, c'est de mettre l'épée dans les reins de la direction de projet afin de veiller que la communication soit faite de façon adéquate, ce qui n'est pas une mince affaire. Ainsi, le travail du Conseil administratif consiste à veiller en amont à ce que le projet CEVA fasse bien son travail d'information. Le contrôle a posteriori appartient à la population qui doit le faire auprès des maîtres d'ouvrage.

M. Locher rappelle que le CEVA a organisé une séance d'information publique à la salle communale il y a environ deux mois. Par la suite, le Conseil administratif a émis le souhait de pouvoir rencontrer directement les responsables afin de veiller à ce que l'information soit transmise. Il demande quel type d'information souhaite le groupe socialiste.

Mme Bisanti répond : des panneaux ou des flyers.

Mme Sobanek ajoute que l'information pourrait figurer dans *Le Chênois*. Les communiers voudraient obtenir des précisions concernant l'évolution des travaux projetés.

M. Karr informe que selon le planning, tel qu'il a été présenté il y a deux semaines par la direction de projet, l'abattage des arbres est prévu à partir du 30 juin et durera pendant tout le mois de juillet. Le chantier débutera au début du mois d'août. Le Conseil administratif ne sait rien d'autre, si ce n'est que des phases de chantier prévoient de façon décalée l'interruption du trafic aux chemins de Grange-Canal, De-La-Montagne et de Grange-Falquet. Le Conseil administratif a obtenu la garantie que ces trois axes ne seront pas fermés simultanément.

Mme Sobanek demande s'il y a des doléances de la commune par rapport au projet PACA.

M. Karr répond qu'ils ont des doléances concernant le mode de fonctionnement. Lorsque l'on hérite du plan directeur cantonal, il est dit que cela a déjà été décidé dans le cadre du projet d'agglomération, qui est une machine à engranger des subventions de Berne avec une série de projets qui devaient être déposés avant le 30 juin. Il y a donc eu toute une théâtralisation autour de ce processus.

Mme Sobanek a une remarque concernant l'annonce relative aux zones différencierées pour les "macarons" par rapport aux immeubles situés au chemin du Pont-de-Ville et au chemin De-La-Montagne. Il lui semble, concernant ces immeubles, qu'il n'y a souvent qu'une seule place de stationnement par appartement. Donc l'idée initiale, qu'elle comprend, qui consiste à différencier les zones "macarons" risque d'être accueillie avec une certaine incompréhension.

M. Karr relève que le principe est très simple. Les zones avec "macarons" comportent des secteurs où il y a des ayants droits en fonction de l'endroit où ils habitent et des secteurs d'attribution de places de stationnement. Ce qu'il essaie de promouvoir, après avoir discuté avec la DGM et avec le mandataire externe de la commune, c'est de veiller à ce qu'il y ait une zone de stationnement à disposition en zone "macaron" pour les habitants du village, lesquels n'ont aujourd'hui pas de place de stationnement. Le but est que ces personnes puissent se garer sans que ces places ne soient convoitées par des personnes qui bénéficient déjà d'une place de stationnement liées à leur logement. Il s'agit d'un principe d'équité.

Mme Sobanek a déjà dit à deux reprises qu'elle trouve que le modèle d'abribus choisi par la commune n'abrite ni du vent, ni de la pluie. Elle demande si ces abribus vont être améliorés ou si les mêmes modèles vont être installés.

M. Locher rappelle que Mme Sobanek avait participé aux débats ayant conduit à l'achat de ces abribus, lesquels ont été choisis en conformité de ceux qui sont souhaités par les TPG. Ce sont les mêmes que ceux qui ont déjà été posés. La pose a été discontinue principalement pour des raisons de police de construction, les contraintes imposées par le Département pour la pose ayant, entre-temps, été modifiées.

Mme Sobanek avait à l'époque tout de suite indiqué que ces abribus n'abritaient nullement. Elle avait également signalé que dans d'autres communes de Genève, d'autres abribus avaient pu être installés.

M. Locher souligne le fait que lors du vote du crédit relatif à l'achat de ces abribus, il avait été exprimé de manière tout à fait claire qu'il existait plusieurs modèles ayant des tailles très différentes en fonction de la surface au sol disponible. Les contraintes sont claires : ils n'ont pas l'autorisation de poser un abri quelconque entre ceux qui ont déjà été placés. Ces détails ont été largement discutés lors du vote.

Mme Sobanek répète avoir vu dans d'autres communes sur des trottoirs de dimensions similaires de meilleures installations, par exemple avec une protection latérale. Elle est d'avis que sur l'abri du village, il aurait été possible d'installer une protection contre la pluie et le vent. Elle trouve dommage qu'on ne se préoccupe pas de cela.

M. Locher propose que Mme Sobanek fournit des exemples d'abris à ses yeux plus adéquats. Il demandera alors au technicien responsable de ce chantier de leur fournir une réponse circonstanciée leur démontrant la raison pour laquelle ils n'ont pas opté pour tel ou tel abribus. Comme cela, le Conseil municipal aura une réponse claire.

M. Karr rappelle que les abribus les plus sollicités à Chêne-Bougeries sont ceux utilisés pour se rendre direction de la Ville de Genève. Ces derniers sont tous orientés face à l'ouest, d'où vient le régime de vents dominant. La bonne nouvelle est qu'en temps de bise, les usagers sont abrités. Quant à la largeur, dans le projet qui vise à refaire complètement la route de Chêne, des quais mieux dimensionnés ont été demandés.

M. Sapey demande si la route de Malagnou fait partie de la commune de Chêne-Bougeries. Il manque des abribus sur cette route.

M. Locher répond que les abribus sont financés intégralement par les communes, même sur le territoire cantonal. Aussi les abribus de la route de Malagnou ont été posés par la commune de Chêne-Bougeries. Ces abribus ont été commandés suite à la séance du 18 septembre 2008 pour un montant de CHF 730'000.–.

Selon M. Karr, il manque évidemment un arrêt sur la voie montante en direction de la Ville de Genève, c'est manifeste. Mais le problème, c'est qu'il n'y a pas suffisamment de place à cet endroit compte tenu de la configuration de la chaussée. Seulement un

demi-trottoir existe, l'autre demi-trottoir étant constitué par une piste cyclable. Il est donc impossible d'y poser un abri, aussi petit soit-il, car il n'y aurait plus de trottoir du tout. Genève, c'est la guerre de l'espace, on se bat pour des centimètres. Mais le jour où le Canton refera la route de Malagnou, le Conseil administratif veillera à ce que ce genre d'erreurs ne se répète pas. Une place plus généreuse pour les piétons devra être prévue, comme c'est le cas actuellement concernant la route de Chêne.

M. Locher n'a pas en tête le planning exact relatif à la pose des abris. Tout a été organisé depuis fort longtemps. 25 abris doivent être posés en tout, ce qui fait quand même beaucoup. Donc un certain nombre d'abribus vont encore être posés.

M. Sapey note que lors de la sortie des collèges, il y a entre 100 et 200 élèves. Il voudrait ensuite savoir ce qui se passe au N° 154, route de Malagnou.

Mme Grandjean-Kyburz répond que la gendarmerie a repris contact avec l'Université et la Ciguë. Il semblerait que la situation soit calme pour le moment, alors que, dans le courant de l'automne, c'était effectivement l'horreur. Mais le Conseil administratif demeure attentif à cette problématique.

M. Sapey habite depuis près de 10 ans à proximité immédiate des lieux, et il y a toujours le même désordre. Qu'est-ce qu'il s'y passe ? Pour lui, c'est un repère de brigands.

Mme Grandjean-Kyburz répond que c'est l'Université qui est propriétaire des lieux, mais que cette dernière a un accord avec la Ciguë. À épisodes réguliers, l'exécutif intervient auprès de l'Université laquelle intervient à nouveau auprès de la Ciguë. Il y a eu des descentes de police.

Le président informe qu'en commission Sécurité, les représentants de la police leur avaient dit qu'ils préféraient avoir la Ciguë comme interlocuteur plutôt qu'aucun interlocuteur. À défaut, les lieux seraient obligatoirement "squattés". La police avait aussi recommandé aux habitants riverains de les avertir s'ils entendent que quelque chose se prépare. Visiblement, la police a été prise de cours, les agents sont arrivés dans une fête en sous-effectif et ils n'ont pas pu accomplir leur travail. Par contre, s'ils savent en avance que quelque chose se prépare, ils peuvent intervenir. Peut-être arriver sur place préalablement à la fête pour signifier que cette dernière n'est pas autorisée, demander de démonter les aménagements et interdire l'accès. C'était le message de la gendarmerie en commission Sécurité, message à relayer dans le quartier.

M. Karr est conforté dans l'idée que la commune devrait prendre les devants concernant la planification de ce qui va être réalisé à cet endroit-là. Ce dernier est visé par un projet de déclassement de l'Etat qui porte sur 50'000 mètres carrés, et les premières discussions au sein du Conseil administratif vont dans le sens de proposer un contre-projet qui porterait uniquement sur cette parcelle. Il se trouve que ce sous-périmètre là du projet de déclassement faisait l'objet d'une fiche dans le cadre du plan directeur cantonal 2030, lequel prévoyait une réalisation avec un indice d'utilisation du sol plus

bas, situé entre 0,6 et 0,8. Lorsque MM. Locher, Gailland et lui-même ont été auditionnés, le 26 juin dernier, par la commission d'aménagement du Grand Conseil, ils ont proposé de réaliser un projet de moindre ampleur, mais plus rapidement, comme cela est déjà prévu dans la planification à échéance 2030. M. Karr pense qu'il conviendrait de réfléchir à avoir un plan d'initiative communal sur ce périmètre. Cette discussion n'a pas encore eu lieu formellement au sein du Conseil administratif. La rubrique budgétaire 79 00 318.04 est d'un soutien capital. Elaborer un tel projet, ce n'est pas rien, car il s'agit de quelque chose de tout à fait novateur.

Mme Hochuli revient sur la question des "macarons". Elle demande si des secteurs avec stationnement "trois heures" ont été prévus.

M. Karr répond par la négative. La raison est simple : un parking "trois heures" devient un aspirateur à pendulaires. Il n'existe aucun moyen de faire en sorte que la place "trois heures" ne soit accessible qu'aux habitants de la commune. C'est pour cela que la solution "macarons" a été choisie : pour que les habitants puissent se parquer le temps qu'ils veulent sur le domaine public.

Mme Hochuli fait remarquer qu'actuellement, la commune est envahie par des gens de l'extérieur, cela dure depuis des années. Elle ne comprend pas pourquoi on ne peut pas laisser un secteur en stationnement limité à trois heures, ce qui est d'ailleurs le cas à Lausanne.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 23 h 32.

Le Secrétaire
du Conseil municipal
F. SPINELLI

Le Président
du Conseil municipal
M. FASSBIND

Annexe : motion "pour un retour des trams 13 et 16"

Motion

Pour un retour des trams 13 et 16

Considérant :

Vu la modification du réseau des Transports Publics Genevois (TPG) du 11 décembre 2011 ayant entraîné la suppression des lignes 13 et 16 qui permettaient aux habitants des communes traversées par la ligne 12, dont les Trois-Chêne, de se rendre directement à la gare Cornavin

Vu l'inefficience des transbordements opérés aux interfaces

Vu la large déficience des aménagements et de l'organisation des interfaces indispensables au nouveau concept de transport mis en place par les TPG

Vu le retour des usagers à la voiture suite aux pertes de temps en transport public pour se rendre sur leur lieu de travail

Vu le mécontentement de nombreux communiés quant au nouveau réseau de tram.

Vu l'incitation pour les usagers se déplaçant habituellement en véhicule privé, à utiliser davantage les transports publics qui est gravement préteritée par la situation

Le conseil municipal invite le Conseil administratif à :

- Demander au Conseil d'Etat d'envisager un retour aux lignes 13 et 16 sur le réseau de tram.
- Demander au Conseil d'Etat de se prononcer sur cette possibilité, ou sur toute autre variante permettant une liaison directe en tram entre les Trois-Chêne et la gare de Cornavin

Pour les groupes:

Florian Gross
Les Verts de Chêne-Bougeries

Marion Sobanek
Les socialistes

Luc Heimendinger
Les Vert'libéraux

Exposé des motifs :

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

Le concept-dit des axes, introduit il y a dix ans, a minimisé les transbordements obligatoires, créant ainsi un maximum de trajets directs. L'abandon de ce concept par le nouveau réseau des Transports Publics Genevois (TPG) a imposé d'avantage de transbordements. Le réseau tram actuel casse donc nombre de trajets directs qui ne sont pas compensés par un trajet direct par un autre mode (trolleybus ou autobus). Or, le passage du système des axes (plusieurs lignes sur un même segment) au système des lignes n'est pas au point. Preuve en est, la confusion constatée aux interfaces sur plusieurs lignes.

Il était connu que l'aménagement des interfaces (Bel-Air, Plainpalais et Cornavin) et que la gestion des transbordements devaient être étudiés avec soin. Aujourd'hui c'est l'incompréhension et la déception.

Alors que la mise en service du nouveau réseau devait améliorer grandement la mobilité de la population, force est de constater que le nouveau dispositif ne fonctionne pas à satisfaction. En effet, si des changements ont fait le bonheur de certains, d'autres ont rapidement viré au cauchemar pour de nombreux usagers. La disparition de la ligne 16 et ainsi du moyen de se rendre sans transbordement à la gare de Cornavin, noeud des transports publics qui mène vers le réseau régional et national, depuis les Trois-Chêne, en est un.

Idéalement, un transbordement doit pouvoir se faire sur un même quai, mais au minimum sans traversée d'axes routiers ouverts au trafic, avec une protection suffisante contre les intempéries. Tous ceux qui seront tentés à transborder via la place Bel-Air se seront rendus compte que cet idéal est loin d'être atteint en ce lieu! Des mesures concernant l'aménagement de cette place ont été annoncées dernièrement et nous espérons qu'elles permettront d'en améliorer la sécurité et la convivialité.

Une motion similaire a été déposée au conseil municipal de Chêne-Bourg lors de sa séance du 7 février 2012 et adoptée à l'unanimité.

Les Verts de Chêne-Bougeries, les Socialistes, les vert'libéraux et le MCG demandent donc à ce que le conseil administratif intervienne auprès du conseil d'Etat, afin que les lignes 13 et 16 soient rétablies pour permettre à notre ville de retrouver un réseau de tram efficace et offrant aux habitants des Trois-Chêne de joindre la gare Cornavin directement.